

FICHE DE POSTE DIRECTEUR D'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE

Volume horaire hebdomadaire 35 h

Positionnement de l'agent dans l'organigramme du service : Sous la responsabilité directe de la DGS, et travail en relation étroite avec le directeur administratif du Centre de Loisirs

Contexte Cadres politique et réglementaire relatifs au poste (projet d'établissement)

Cadre réglementaire lié à l'accueil des enfants (ALSH, hygiène et sécurité...)

La fonction s'exercera durant les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires et durant les activités périscolaires.

La personne aura en charge l'animation de l'atelier BCD tous les matins ou après-midi (les lundis, mardis, jeudi et vendredi) en fonction de ce qui aura été défini.

Les horaires de travail peuvent être irréguliers et décalés dans certains cas (le jour et en soirée) et La fonction nécessite de respecter et de faire respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les matériels, les locaux utilisés, les déplacements en groupe et les personnes (Annualisation du temps de travail)

Missions et activités du poste Mission principale, finalité du poste :

- Elabore, organise, planifie et anime des activités ludiques, artistiques ou manuelles en direction d'un public enfant âgé de 6 à 11 ans.
- Assurer l'encadrement, l'animation et l'administration d'un accueil de loisirs sans hébergement pour des enfants de 6 à 11 ans.

Missions et activités du poste :

- Assurer l'encadrement d'une équipe d'animateurs ;
- Encadre l'équipe d'animateurs (trices) ;
- Elabore les plannings et gère le tableau de présences des animateurs ;
- Coordonne les activités ;
- Participe aux réunions de travail ;
- Explique, montre le fonctionnement et le maniement des matériels et équipements à utiliser ; garantit la législation du travail ;
- Veille à la sécurité physique, morale et affective des usagers, au respect des locaux et du matériel (dans et hors structure) ; à la qualité des apports et méthodes pédagogiques ;
- Maîtrise les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Gère les stagiaires ;
- Respecte/ fait respecter la réglementation des ACM en vigueur,
- Signale immédiatement à la direction toutes anomalies, accidents ou incidents survenus lors de l'activité et consigne dans le registre d'infirmerie tout constat ou accident (même bénin) ;
- Elabore le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ;
- Mène des bilans réguliers et des évaluations du projet pédagogique ;
- Participe à l'organisation des activités supports autour des thématiques des loisirs, du travail collectif et individuel, de la médiation sociale et tout autre thématique jugée nécessaire par la direction ;
- Elabore et organise un programme d'activités ;
- Être garant du projet éducatif de la ville et le Diffuser ;
- Définit les priorités du projet éducatif en fonction des problématiques recensées ;
- Assure une mission socio-éducative en adéquation avec le projet de la commune sous le couvert de la Direction ;
- Conçoit et organise les projets d'animation ;

En concertation avec le directeur administratif :

- Assurer le volet administratif et financier du centre de loisirs en collaboration avec la direction Etablit un budget prévisionnel ;
- Tenir à jour le cahier de présence des usagers ainsi que les pièces administratives telles que : autorisations parentales, les certificats médicaux et vaccination ;
- Tenir à jour le carnet de reçu d'encaissement des participations ;

- Rédige un bilan qualitatif et quantitatif.

Compétences requises Diplômes nécessaires : Minimum BPJEPS ou diplôme équivalent

Une formation aux premiers secours est appréciée (PSC1).

Connaissances théoriques : les savoirs Connaissance de l'évolution de l'enfant Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité

Compétences techniques ou méthodologiques

- Management d'équipe
- Lien avec les familles
- Être disponible et accueillant ;
- Être à l'écoute des autres
- Être créatif et imaginatif ; - Travailler en équipe ;
- Gérer le temps avec rigueur ;

Les candidatures sont à envoyer, par mail exclusivement, à direction@communedetanneron.fr

Avant le 31/03/2022